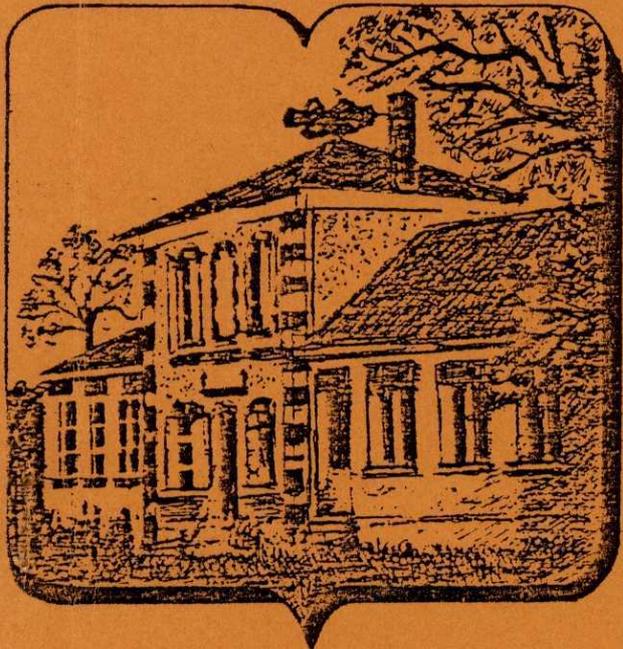


SAINT GERMAIN DE LA GRANGE



MAIRIE

SAINT GERMAIN DE LA GRANGE

Tél: 489 01 38

BULLETIN MUNICIPAL

AVRIL 1984

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	Page 2
B.A.S. ANIMATION SOCIALE	Page 6
SCOLAIRE	Page 7
CLUB SPORTIF A.S.S.G.....	Page 9
LE SUJET DU MOIS : Le service de l'eau	Page 12
INFORMATIONS PRATIQUES.....	Page 15
INFORMATION ADMINISTRATIVE.....	Page 18
AMICALE DES LOISIRS (A.L.E.)	Page 19

Ouverture de la Mairie : Lundi Mardi Jeudi Vendredi 8h. à 12h. 14h. à 18h.
Mercredi 14h. à 18h. Samedi 9h. à 12 h.

Permanences du Maire et des Adjointes : Mardi et Jeudi 16h.30 à 19h.
Samedi 9h.30 à 12h.

CALENDRIER DU MOIS DE MAI

MANIFESTATIONS ET REUNIONS

- 5 MAI 20 H. 30 : A.L.E. Soirée astronomie
- 8 MAI 11 H. : Commémoration de la Victoire
- 10 MAI 20 H.30 : Conseil Municipal
- 12 MAI 9 H.30 : Commission extra-municipale de l'Urbanisme
- 12 MAI : Journée sportive
- 20 MAI : A.L.E. rallye pédestre
- 21 MAI 20 H.30 : Commission extra-municipale de l'Information
- 26 MAI 20 H.30 : A.L.E. chants traditionnels de ROUMANIE

-oOo-

Ce bulletin est ouvert à tous pour la diffusion d'informations d'intérêt général.

Envoyez vos textes à la Mairie

-oOo-

LE MOT DU MAIRE

Après une année de mandat, il me paraît souhaitable de procéder à l'examen de l'activité du Conseil Municipal.

Au lendemain de notre élection, nous avons dû engager l'élaboration du budget primitif. Le secrétaire de mairie avait signifié sa démission le 12 Mars. Il a accompagné cette action d'un refus catégorique de fournir les renseignements sur la gestion communale.

Le classement des documents, leur mise à jour, l'archivage des dossiers laissent à désirer. Il n'y avait aucune réserve de fournitures de bureau.

Toutefois, il a été possible de procéder au vote du budget primitif pour l'année 1984 le 26 Avril.

TRAVAUX :

Le premier souci pour éviter l'effet d'une dégradation rapide du revêtement, a été d'améliorer le CV2 (Saint Germain Plaisir). L'entretien préventif par une opération de gravillonnage du premier tiers du tronçon de route et le rebouchage des trous pour la partie restante a constitué un premier engagement de dépenses d'une valeur de 80.000 Frs.

L'achèvement du réseau d'assainissement de la rue de Saint-Germain a été réalisé en Mai, de même que la conduite d'eaux pluviales chemin de la Butte, conduite qui a été prolongée par un fossé.

Les orages du 21 et 23 Juin du fait du ruissellement des eaux, ont causé de graves préjudices aux biens privés et biens communs. Une vingtaine d'habitants ont été de la sorte particulièrement touchés. Les réseaux routiers et d'assainissements se sont fortement dégradés. L'estimation globale des dommages aux biens communaux a dépassé la somme de 2.000.000 Frs.

Des travaux de première urgence ont concerné la station d'épuration et son chemin d'accès, le chemin de la butte partie sud : ils se sont élevés à la somme de 380.000 Frs.

Les pouvoirs publics ont reconnu l'ampleur de la catastrophe et la commune a été déclarée zone sinistrée au 12 Octobre. Les habitants ont obtenu l'indemnisation des sinistres par le moyen de la clause, "catastrophes naturelles", des polices d'assurances.

La commune pour ses propres dommages n'a encaissé qu'une subvention à titre exceptionnel de 45.000 Frs.

Il a été mis à profit l'ouverture du chantier engagé par le syndicat des eaux sur le CV3 (Neauphle-Thiverval) pour inclure

la pose de 70 mètres de la canalisation d'eaux pluviales au Petit Saint-Germain : opération préparatoire à l'aménagement futur du carrefour qui remédiera au caractère dangereux qu'il présente pour tous. (Piétons, cyclistes, motocyclistes et automobilistes.)

La réfection de la salle contigüe à la mairie a été entreprise : échange des portes et fenêtres côté ouest, reprise de l'installation électrique, réhabilitation du parquet, réfection des peintures. L'installation de la bibliothèque municipale a été réalisée dans cette salle, les premiers jours du mois de Novembre ; d'autres activités à installer sur place donneront à cette salle un caractère polyvalent.

A ce jour, l'utilisation du terrain d'évolution d'une superficie de 15.000 M2 se trouvant dans le périmètre rue des Marettes, rue des Lys, CR C6 est devenu possible. Les négociations avec le propriétaire, l'ensemencement en gazon du terrain, l'aménagement du chemin d'accès produiront leurs effets dès le mois de Mai.

L'ANIMATION - L'INFORMATION :

Quelques manifestations ont provoqué la réunion de 100 à 150 personnes. Le bénéfice de ces actions a permis la constitution de ressources exceptionnelles au profit du club du troisième âge, de la caisse des écoles et l'action d'animation sous toutes ses autres formes.

La vie associative s'est enrichie de la création du club du troisième âge qui fonctionne depuis le mois d'octobre et de celle du club sportif dont les premières actions se font jour.

Au plan de l'information, le bulletin municipal a un volume non prévu. Dès le mois d'octobre, ce bulletin a été envoyé aux acheteurs des pavillons du lotissement en cours de réalisation. A compter de cette date, en tant que futurs habitants, ils ont été placés en mesure de suivre le déroulement de la vie municipale. Pour ces personnes, une réunion prochaine est envisagée pour établir le premier contact officiel à compter de leur arrivée dans la commune.

ACTIONS EN COURS :

Plusieurs opérations importantes sont à l'étude. Des contacts ont lieu avec la société Bati-Service-Promotion, avec la Direction Départementale de l'Equipement (D.D.E.) au sujet de la départementalisation du CV1 (Beynes-Neauphle).

La mise en service d'une desserte par autobus qui intéresse plusieurs communes à destination de la gare de Plaisir-Grignon dès le mois de septembre prochain est à régler dans ses détails pratiques.

D'autres actions sont préengagées :



Le mise en révision du P.O.S. va permettre de fixer les choix pour l'avenir en matière d'urbanisme sur le territoire de la commune.

L'annonce par l'E.D.F. de son projet d'implantation d'un poste de transformation sur 16 hectares en partie sur la commune et celle de Plaisir, la pose d'une ligne double de 400.000 volts a provoqué de notre part une manifestation de rejet par délibération prise en date du 25 Novembre. Cette opposition a porté ses fruits car l'information de la non inscription de ce projet au P.O.S. actuel nous est parvenue.

Dans le secteur de la rue du Bas Chatron, la vérification du réseau de raccordement des eaux usées et pluviales telle qu'annoncée dans le bulletin municipal est engagée : les objectifs de cette opération ont été précisés à cette occasion.

Une proposition sur l'implantation du cimetière a été faite pour procéder à la mission d'étude préalable.

La municipalisation des voies du lotissement du Vallon en est à son dernier stade en dépit des obstacles à surmonter dans une procédure juridique qui se révèle complexe.

L'avènement d'un second ramassage hebdomadaire des déchets ménagers au mois d'octobre apporte désormais un élément appréciable en matière d'hygiène et de confort.

Le premier essai du ramassage du gazon effectué en Juin au centre du village s'est révélé positif, dans la maîtrise du coût, l'aide aux habitants, la protection de l'environnement.

Des changements de personnel sont intervenus, le cantonnier au terme d'une procédure longue a pu faire valoir ses droits à la retraite le 1er mars 1984 : son remplacement à cette date a été fait par l'engagement de Monsieur LE GUIARDER.

L'élargissement de la plage horaire pour l'accueil du public en Mairie a apporté la facilité de contact évidente mais nécessaire pour satisfaire la totalité des habitants.

La diffusion du dernier bulletin municipal a permis de rendre compte du contenu du budget primitif de l'année 1984. J'en profite pour indiquer les conditions de son établissement :

- Dégager les capitaux nécessaires pour réaliser les investissements. Pour cela, s'appliquer dans le maintien d'une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement,
- Compléter le plan de financement dans l'investissement par l'octroi du maximum de concours extérieurs en ressource (crédit et subvention),
- Au titre des équipements, une priorité à donner à l'entretien, à défaut de l'amélioration du réseau routier dont

l'état général est très moyen. En Mai et en Juin la publication de deux bulletins municipaux sera l'occasion d'indiquer la nature des opérations, leur motif et leur coût, suite au résultat de la consultation engagée des entreprises en appel d'offres,

- En second rang de priorité, le réseau d'assainissement pour l'écoulement des eaux pluviales entre Chatron et le Bourg serait réalisé,
- Prioritaire également, la sécurité des piétons sera prise en compte en raison de l'augmentation du volume des circulations et de l'évolution très inquiétante du non-respect des dispositions du code de la route sur un réseau communal,
- L'entretien du patrimoine se fera en particulier par la réfection générale des peintures extérieures des bâtiments
- Enfin, un crédit est inscrit en opérations immobilières pour l'acquisition de terrains.

C'est l'affirmation d'une politique de maîtrise du domaine foncier selon laquelle la municipalité se prépare à se porter acquéreur de tout terrain disponible et utile sur le territoire de la commune.

Je terminerai sur un sujet pour lequel j'ai le sentiment que l'effort doit être fait dans le cadre de l'ouverture et de la participation : il s'agit du fonctionnement des commissions extra-municipales.

Une formule originale d'analyse et de concertation va s'appliquer pour les travaux de la commission extra-municipale de l'Urbanisme.

Je souhaite, dans la mesure du possible, que l'ensemble des commissions s'inspire d'un tel type de méthode de travail en groupe.

Je considère que des commissions, dans le souci d'une meilleure efficacité de leurs travaux, pourraient être amenées à s'élargir par la venue d'autres membres et, dès à présent, des candidatures sont souhaitables aux commissions extra-municipales : scolaire, information, impôts, électorale, environnement, animation sociale.

-oOo-

LE BUREAU D'AIDE SOCIALE (B.A.S.)

C'est dans le parc de loisirs de Cloyes sur Loir (près de Chateaudun) que se déroulera cette année, la journée offerte aux personnes du troisième âge.

DATE : LUNDI 14 MAI

Déroulement de cette journée :

- Rendez-vous devant la mairie à 9 H.30
- Arrêt à la cathédrale de Chartres et visite de celle-ci
- Arrivée à Cloyes vers 12 H.30
- Déjeuner-spectacle
- Après-midi : détente dans le parc d'attraction où des pédalos seront mis à notre disposition ainsi que la plaine de jeux et le mini-golf.
- Retour vers 18 H.30

INSCRIPTION A FAIRE PARVENIR AVANT LE 10 MAI en mairie ou en téléphonant à Madame FROGET 489 56 77.

L'animation sociale a organisé deux sorties :

- Le 15 Mars à l'Orée du Bois à Paris : Thé dansant et spectacle,
- Le 24 Avril au théâtre de Poissy : spectacle de variétés avec en vedette Mathé Altéry.

Nous regrettons de constater le manque de participants à ces sorties qui ne sont pas uniquement réservées aux personnes du troisième âge mais à TOUS.

Pour pouvoir bénéficier d'un tarif intéressant, nous sommes dans l'obligation de faire appel aux communes voisines.

Nous tenons à remercier vivement et en particulier la commune de Villiers Saint Frédéric qui participe pleinement à ces sorties.

Notre cantonnier, Monsieur RICHARD a fait valoir ses droits à la retraite.

Le Conseil Municipal, Monsieur Hoffmann, Madame Ernotte, les enseignants, le personnel communal ont participé le 6 Mars dernier, lors d'un apéritif de départ, à la remise d'un cadeau.

C'est avec une émotion apparente que Monsieur RICHARD, accompagné de son épouse a apprécié ce geste.

-oOo-

Boulangerie Pâtisserie

SPECIALITES :

Pains Spéciaux

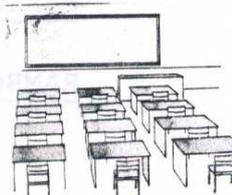
Gâteaux Glacés

**Michel
GUILBOT**  489. 00. 50

20 Place du Marché NEAUPHLE LE CHATEAU

-oOo-

AFFAIRES SCOLAIRES



CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 84/85

Les dates de départ s'entendent après la classe et les dates de rentrée s'entendent au matin

Zone 2 : Académie de : Paris - Créteil - Versailles.

Hiver 1984	: Jeudi 16 Février au Lundi 27 Février
Printemps	: Samedi 31 Mars au Lundi 6 Avril
Eté	: Jeudi 28 Juin au Vendredi 7 Septembre
Toussaint	: Samedi 27 Octobre au Mardi 6 Novembre
Noël	: Jeudi 20 Décembre au 3 Janvier 1985
Hiver 1985	: Jeudi 14 Février au Lundi 25 Février

- Printemps : Vendredi 29 Mars au Lundi 15 Avril
- Eté : Jeudi 27 Juin au Vendredi 6 Septembre

JOURNEE DU MAIRE

Après avoir pris contact avec le C.E.S. de Pontchartrain,
la journée du Maire est fixée au :

MARDI 12 JUIN 1984

CALENDRIER DES VOYAGES SCOLAIRES

LAMOURA du 24 Avril au 28 Avril - Classe de C.M.2

Le Directeur d'école, Monsieur HOFFMANN qui dirigeait cette opération et sur lequel reposait l'ensemble de l'animation est subitement tombé souffrant le 20 Avril à 17 heures.

Il a été remplacé par une volontaire, Madame GADROY qui a assuré dans des conditions exceptionnelles ce remplacement.

Nous remercions au nom de la Municipalité et des parents concernés, Madame GADROY d'avoir accepté spontanément d'accompagner nos enfants, qui, sans elle, n'auraient pu effectuer ce voyage.

CHAMONIX les 4.5.6. JUIN - Classes de C.M.1 et C.E.2

PARIS le 7 JUIN - Classes de C.E.1 et C.P.

RAMBOUILLET au MOIS DE JUIN - Classes de maternelle

-oOo-

- Bibiche -

Prêt à Porter - Sportswear
Tennis

24, Place du Marché

78640-NEAUPHLE-LE-CHATEAU



489.23.12.

R.C. 324 272 467 000 16

CLUB SPORTIF DE SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE



RETENEZ VOTRE JOURNEE DU 13 MAI

MANIFESTATION SPORTIVE organisée par la Municipalité et le club sportif.

AU PROGRAMME DE LA JOURNEE :

9 HEURES 30 - CONCOURS DE BOULES EN DOUBLETTE COMPOSEE.

Les amateurs ont rendez-vous à 9h.30 devant l'entrée de l'école primaire.

La première coupe du club sportif sera offerte à l'équipe gagnante.

Une participation de 5,00 Frs par joueur sera demandée à l'inscription.

14 HEURES 30 - PREMIERE RONDE CYCLISTE DE ST GERMAIN DE LA GRANGE.

Course officielle animée par le racing club de Versailles ouverte à tous les licenciés des catégories 3.4 et junior.

Une course de bon niveau avec un circuit sélectif qui promet une compétition très intéressante.

Vous pouvez y participer en contactant très vite, (si vous êtes licencié F.F.C.) :

Monsieur BLAHIC Fernand
7, rue Hoche
78000 VERSAILLES - Tél. 950 63 91

Le départ de la course est fixé à 14 H.30 face à la Mairie.

Toutes les précisions sur l'organisation sont mentionnées sur le programme ci-joint.

17 HEURES 15 - BOXE AMERICAINE.

La section de boxe américaine du club donnera une démonstration technique de cette discipline. Méconnue du grand public elle est appelée à bien se développer en France.



A cette occasion, nous accueillerons le Vice-Champion de France de la spécialité. Ceci à 17 heures 15 dans la cour de l'école primaire.

..... ET PUIS BARBECUE, SANDWICHS, BOISSONS

de 12 HEURES A 17 HEURES

ENEZ ENCOURAGER L'EFFORT SPORTIF - FAISONS ENSEMBLE DE CETTE JOURNEE LE POINT DE DEPART DE L'A.S.S.G.

-000-

 	
" LE CELTIQUE "	
BAR-TABAC-JEUX-LOTO	
	
Tél. 489.02.33	
4, Grande Rue	78640 Neauphle le Chateau
<hr/>	
RC 309 393 . 825	Fermé le Mardi



VERSAILLES - SPORTIF
CYCLISME de COMPÉTITION et CYCLOTOURISME

SIEGE : 7, rue HOCHÉ - 78000 VERSAILLES



ORGANISE

DIMANCHE 13 MAI 1984

LE PRIX DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU CLUB SPORTIF DE ST GERMAIN

COURSE CYCLISTE - INTER-REGIONAL - AMATEURS.

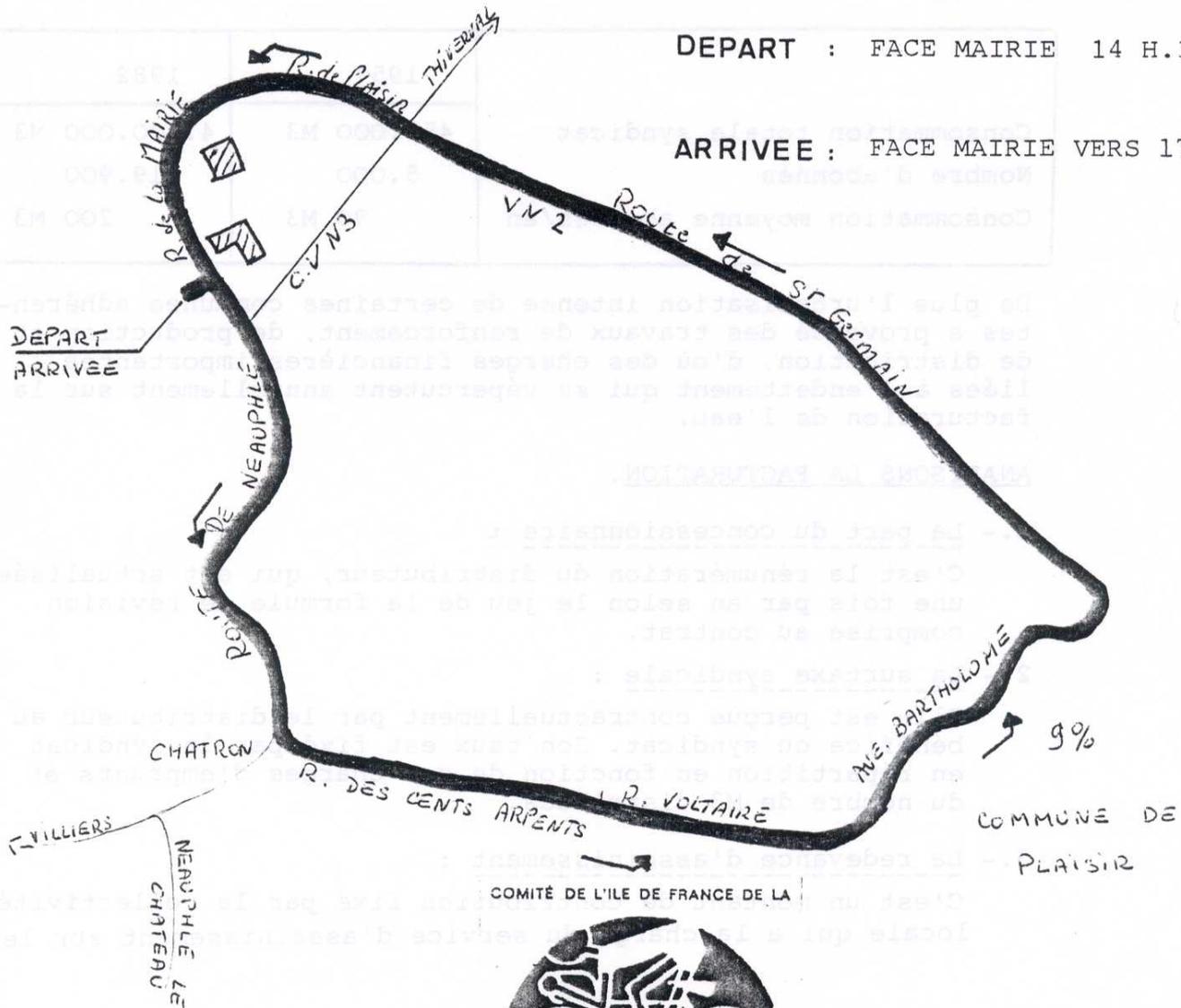
Categories : 3 . 4 et Junior

DISTANCE : 97 KMS 500 SOIT : 15 TOURS DE 6 KMS 500

DOSSARDS : SALLE DES FETES (COTE MAIRIE) 13 H. 30 à 14 H. 15

DEPART : FACE MAIRIE 14 H.30

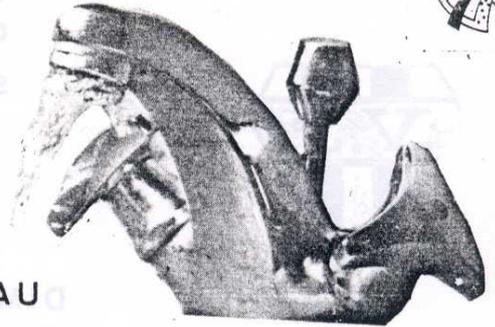
ARRIVEE : FACE MAIRIE VERS 17 H.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

LE SUJET DU MOIS :

LE SERVICE DE L'EAU



Que l'eau dans notre commune est chère !

Voici quelques explications :

Le Syndicat des Yvelines regroupe 49 communes. Ce Syndicat a passé contrat avec la Sablaise des eaux. Ce contrat prendra fin en 1998.

Quelques chiffres de la progression de la consommation sur 25 ans.

	1957	1982
Consommation totale syndicat	450.000 M3	4.300.000 M3
Nombre d'abonnés	5.000	19.900
Consommation moyenne abonnés/an	90 M3	200 M3

De plus l'urbanisation intense de certaines communes adhérentes a provoqué des travaux de renforcement, de production et de distribution, d'où des charges financières importantes liées à l'endettement qui se répercutent annuellement sur la facturation de l'eau.

ANALYSONS LA FACTURATION.

1.- La part du concessionnaire :

C'est la rémunération du distributeur, qui est actualisée une fois par an selon le jeu de la formule de révision comprise au contrat.

2.- La surtaxe syndicale :

Elle est perçue contractuellement par le distributeur au bénéfice du syndicat. Son taux est fixé par le syndicat en répartition en fonction de ses charges d'emprunts et du nombre de M3 distribués.

3.- La redevance d'assainissement :

C'est un montant de contribution fixé par la collectivité locale qui a la charge du service d'assainissement sur le

territoire du distributeur d'eau.

Ce dernier par convention ou accord tacite, perçoit au bénéfice de la collectivité locale pour lui reverser cette redevance qui concerne chaque M3 distribuable.

4.-Fonds National pour le Développement des adductions d'eau (F.N.D.A.E.) :

Cette taxe est destinée au développement des adductions d'eau . Elle revient à l'Etat qui en fixe le taux.

5.-La redevance prélèvement :

Instituée par l'agence de bassin, elle est fixée par elle-même et lui revient. Elle frappe le M3 d'eau prélevé dans la nappe et doit donc être majorée de la différence entre le volume des M3 distribués et celui des M3 pompés.

6.-La redevance pollution :

Instituée par l'agence de bassin, elle est fixée par elle-même et lui revient. Son mode de calcul est basé sur le nombre d'habitants de la localité concernée et la masse des effluents traités ou non, rejetés par les habitants.

7.-La T.V.A. :

Ne frappe que certains éléments constitutifs de la facture. (Les éléments de consommation d'eau).

Il faut remarquer, qu'à part la F.N.D.A.E. tous les autres termes de la facturation sont par définition variables d'une collectivité locale à une autre.

LE TARIF.

Il faut rappeler que le prix du M3 d'eau comprend plusieurs éléments qui se décomposent de la façon suivante :

A. - Fonctionnement - Exploitation :

- 1.- La production
- 2.- La distribution
- 3.- L'entretien des équipements
- 4.- Le recouvrement des recettes.

B. - Investissements - Equipements :

1. - Les travaux de premier établissement du réseau
2. - Le renouvellement des ouvrages
3. - Les extensions - les renforcements.

ANALYSE DE L'IMMEDIAT.

Pour évoquer l'effet des décisions en cours d'application, il convient de préciser l'ampleur de la programmation des travaux retenue par le syndicat intercommunal de la région d'Yvelines pour l'adduction de l'eau pour l'année en cours :

- Au budget primitif, ils représentent 4.000.000 Frs dans un montant de 10.000.000 Frs du budget (fonctionnement et investissement),
- La charge de l'emprunt serait de 4 672.000 Frs en progression de 11,27 %.

Il est en effet nécessaire, en raison de la structure financière du syndicat, de retenir l'ouverture d'un nouveau crédit de 3.200.000 Frs. Un second emprunt dans l'année serait lié à l'engagement du programme de travaux supplémentaires non chiffrés et à arrêter. Le montant qui est envisagé pour ce second emprunt est de 1.800.000 Frs.

En parallèle de ces décisions, le Comité syndical dans sa réunion du 12 Mars dernier a décidé le maintien à son taux de la surtaxe : il restera donc inchangé sur trois années à 0,70 Frs par M3.

-000-

ENTREPRISE Francois GUEY

pavage - dallage - carrelage

pose de bordures



tél. : (3) 487.36.10

10, rue du Bois

78910 - ORGERUS



INFORMATIONS PRATIQUES

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S.)

Nous vous signalons que le commissaire-enquêteur se tient tous les mercredis après-midi de 15 heures à 17 heures, à votre disposition, en Mairie, pour tous renseignements concernant le P.O.S.

Cette enquête publique a lieu jusqu'au 16 Mai.

Exceptionnellement, le commissaire-enquêteur sera en Mairie le Jeudi 3 Mai à la place du Mercredi 2, de 15 heures à 17 heures.

SECURITE ROUTIERE.

Nous prions les automobilistes et les cyclotouristes de bien vouloir respecter la limitation de vitesse (45 Km/H) ainsi que les différents sens interdits.

Des procès verbaux ont été dressés pour infraction au code de la route.

SECURITE ET CALME POUR TOUS.

Alarme chez l'habitant.

A la suite de plusieurs vols commis dans des habitations, des habitants ont installé des systèmes d'alarmes.

Nous tenons à vous informer que ces systèmes d'alarmes doivent être déclarés pour agrément et homologation du système choisi à la préfecture.

Nous rappelons à ce sujet, l'information émise dans notre bulletin de septembre à savoir :

En cas d'absence, notamment au moment des vacances, il serait souhaitable qu'un voisin présent détienne les clefs, qu'il soit informé du fonctionnement du système. Ceci afin d'intervenir en cas de déclenchement intempestif, notamment la nuit.

La gendarmerie communique les signes de reconnaissance utilisés par les cambrioleurs.

- X Projet de vol ou autre
- ◇ Maison inoccupée
- /// Maison déjà visitée
- △ Femme seule
- Inutile s'insister
- ⊗ Rien d'intéressant
- Maison charitable
- ⊕ Bon accueil
- //// Chien dans la cour
- ⋯ Très bonne maison
- Y Ici on donne du travail
- △ Bonne maison où habite une femme au coeur sensible
- II Commune à éviter (barrières)
- † Commune pourvue de gendarmes actifs
- ⊗ Représentant de l'autorité
- ⊞ Personne craintive

Ces signes sont utilisés ou placés au stylo ou au crayon, sur le chambranle des portes, paliers des appartements (à droite à hauteur d'homme), des repères sont faits à hauteur des yeux.

COMMEMORATION DU 8 MAI.

Dépose d'une gerbe au monument aux morts à 11 heures, suivi d'un apéritif au cours duquel sera remis par Monsieur le Maire un diplôme de la médaille du travail.

DEMARCHE ADMINISTRATIVE.

Afin de procéder à la mise à jour indispensable de notre fichier " Habitants", nous vous serions obligés de bien vouloir passer en Mairie, soit pour remplir une fiche descriptive familiale soit pour vérifier les renseignements en notre possession. A l'avance Merci.

MICRO-INFORMATIQUE.

Le foyer rural de Neauphle le Vieux organise un stage d'initiation à la programmation en langage Basic.

Ce stage s'adresse à des personnes de tout âge et toutes formations qui s'intéressent à l'informatique. Pour les jeunes, le Foyer Rural a l'intention de proposer une formule adaptée vers novembre 1984.

Dates et durée du stage :

Six soirées de 20 heures à 22 heures les lundis 7 Mai 1984, 14 mai 1984, 21 mai, 28 mai, 4 Juin et 11 Juin.

Lieu :

Salle des fêtes de Neauphle le Vieux (derrière la mairie).

Moyens matériels :

Quatre micro-ordinateurs différents permettant de mettre en relief les variantes du langage Basic.

Inscriptions :

Après du Foyer Rural de Neauphle le Vieux, rue aux moutons,

Le nombre de stagiaires étant limité, les inscriptions excédentaires auront priorité pour le stage suivant.

Prix :

Participation au stage est fixée à 60 Frs (40 Frs pour les adhérents du foyer Rural de Neauphle le Vieux).

-OO-

BENJAMIN

habille l'enfant

de la naissance à 16 ans



Tél. 055.15.69

Centre Commercial

Brigitte

78370 Plaisir

INFORMATION ADMINISTRATIVE

Les circulaires ci-dessous peuvent être consultées en Mairie.

Préfecture des Yvelines :

- Protection des bois et forêts contre les incendies.
- Section spéciale pour l'organisation des services spéciaux de transports publics, routiers réservés aux élèves.

-oOo-

GARAGE CITROEN



F. CARLOS

Réparations toutes marques

4, Rue des Soupîrs
NEAUPHLE LE CHATEAU

TÉL. 489.17.11



Valérie Burq
COIFFURE



489 00 31

5, place de l'Église
78640 Neauphle-le-Château

MICRO-INFORMATIQUE.

Le foyer rural de Neauphle le Vieux organise un stage d'initiation à la programmation en langage Basic.

Ce stage s'adresse à des personnes de tout âge et toutes formations qui s'intéressent à l'informatique. Pour les jeunes, le Foyer Rural a l'intention de proposer une formule adaptée vers novembre 1984.

Dates et durée du stage :

Six soirées de 20 heures à 22 heures les lundis 7 Mai 1984, 14 mai 1984, 21 mai, 28 mai, 4 Juin et 11 Juin.

Lieu :

Salle des fêtes de Neauphle le Vieux (derrière la mairie).

Moyens matériels :

Quatre micro-ordinateurs différents permettant de mettre en relief les variantes du langage Basic.

Inscriptions :

Après du Foyer Rural de Neauphle le Vieux, rue aux moutons,

Le nombre de stagiaires étant limité, les inscriptions excédentaires auront priorité pour le stage suivant.

Prix :

Participation au stage est fixée à 60 Frs (40 Frs pour les adhérents du foyer Rural de Neauphle le Vieux).

-oOo-

BENJAMIN

habille l'enfant

de la naissance à 16 ans



Tél. 055.15.69

Centre Commercial

Brigitte

78370 Plaisir

AMICALE DES LOISIRS

DES MAINTENANT RETENEZ CES DATES.

SAMEDI 5 MAI - SALLE JULES GOHARD - 20 HEURES 30

Soirée astronomie.

Monsieur TRACHIER, scientifique à l'observatoire de Triel vous fera découvrir notre "fantastique univers"
Une présentation qui intéressera petits et grands.



DIMANCHE 20 MAI

Rallye pédestre.

Les gagnants du rallye pédestre de l'année dernière vous ont préparé un parcours plein d'idées et de surprises. Participez à ce nouveau rallye pédestre. Une occasion de découvrir ou redécouvrir nos environs et aussi de passer une journée enrichissante ! (sur le plan des activités bien sûr).

SAMEDI 26 MAI -SALLE JULES GOHARD - 20 HEURES 30

Chants traditionnels de ROUMANIE.

Venez découvrir les chants traditionnels et paysans de Roumanie interprétés avec une voix splendide par

MICHAELA IONESCO	accompagné par
Carlos CORANITO	Guitare gitane
ARET	Accordéon
FERDI	Contrebasse

Un spectacle original et de qualité à ne pas manquer.

AVIS DE RECHERCHE

Pour la fête au village les 22 et 23 JUIN prochain, on recherche des équipes de 5 à 7 personnes, avec le plus grand éventail d'âge, pour défendre " leurs couleurs".

Des épreuves toute l'après-midi et pour finir vous pourrez " passer" sur scène le soir pour une présentation humoristique de votre équipe. Le thème : les Olympiades.

A VOS TELEPHONES POUR LES INSCRIPTIONS :

489 16 28 Georges BARRAS 489 16 51 Philippe ERNOTTE

-oOo-

